



Ronquet



Résidence Autonomie Le

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2025

LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA VILLE, DU CCAS DE SORGUES ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE RONQUET SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité	Représentants du personnel
Membres Titulaires	Membres Titulaires
M. Thierry LAGNEAU	M. Christophe DOLADILLE
Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ	Mme Mélanie PATTI
Mme Sylviane FERRARO	Mme Estelle DUCHENE
M. Olivier ORSONI	Mme Stéphanie STINCHEDDU
Membres Suppléants	Membres Suppléants
M. Stéphane GARCIA	M. Franck SERRANO
M. Christian SAMBUCHI	Mme Myriam LACOTTE
Mme Laetitia LUDWIG	M Davy REBOUL
Mme Nicole TOVAGLIARI	Mme Sandrine CROSATO

Le comité social territorial s'est réuni en séance ordinaire le 3 octobre 2025. Assistaient à la séance :

Représentants de la Collectivité

Titulaires et suppléants : Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Oliver ORSONI, Mme Nicole TOVAGLIARI, Mme Laetitia LUDWIG

Absents excusés : M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA, M. Christian SAMBUCHI

Représentants du Personnel

Titulaires et suppléants : M. Christophe DOLADILLE, Mme Mélanie PATTI, Mme Sandrine CROSATO, Mme Stéphanie STINCHEDDU,

Absents excusés : Mme Estelle DUCHENE, Mme Myriam LACOTTE, M. Davy REBOUL, M. Franck SERRANO

Nomination des secrétaires :

Titulaire : M. Christophe DOLADILLE

Adjoint : Mme Sandrine RANISIO

Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ procède à la vérification du quorum à 9h00 : **quorum atteint**

Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ aborde les questions à l'ordre du jour :

Validation du procès-verbal du précédent comité social territorial

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

Tableau récapitulatif des mises à disposition auprès des collectivités ou associations :

Ci-après le rapport de présentation transmis aux membres.

Tableau récapitulatif des mises à disposition auprès des collectivités ou associations :

Préalable : aucune mise à disposition ne peut être effective sans l'accord de l'agent à l'exception des mises à disposition liées à un transfert de compétence.

SERVICE	Agent de cat	%	ASSOCIATIONS - SERVICES	DEBUT	FIN	OBSERVATIONS (missions, dispositions financières)
SPORTS	Cat B	9.52	AMDS	08/09/25	19/06/26	Mission : Educateur Sportif, secteur terrestre Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
SPORTS	Cat B	23,83	TENNIS CLUB SORGUAIS	08/09/25	19/06/26	Mission : Educateur Sportif, secteur terrestre Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
SPORTS	Cat B	23,96	AMDS	08/09/25	19/06/26	Mission : Educateur Sportif, secteur terrestre Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
PISCINE	Cat C	9.34	ASSOCIATION AQUA SORGUES RHONE OUVEZE	08/09/25	19/06/26	Mission : Educateur Sportif, secteur aquatique Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
PISCINE	Cat B	7,93	ASSOCIATION AQUA SORGUES RHONE OUVEZE	08/09/25	19/06/26	Mission : Educateur Sportif, secteur aquatique Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
PISCINE	Cat B	7,93	ASSOCIATION AQUA SORGUES RHONE OUVEZE	08/09/25	19/06/26	Mission : Educateur Sportif, secteur aquatique Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
DRH MAD Cst 18/10/24	Cat C	60	CAP SORGUES	01/01/25	31/12/25	Missions : Accueil téléphonique et secrétariat Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition.
DSP / CULTUREL	Cat B	100	ECLA	01/09/25	31/08/26	Mission : animateur Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
ST Cst 18/10/24	Cat B	40	CASC	01/12/24	30/11/27	Mission : Suivi DSP assainissement, instruction PC EU, suivi chantier EU, contrôle des branchements et facturation PAC, réponses aux notaires, saisie des données SISPEA

						sur internet, réponse aux demandes des administrés (simple informations, plaintes simples, plaintes graves) rédaction des courriers, échanges avec le SITTEU, rédaction de documents de travail et de procédures d'urgence, suivi du marché des travaux avec COLAS, mise à jour du schéma directeur, réunions. Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
DSP / EDUCATION	Cat C	25	CASC	01/07/25	31/12/26	Mission : gestion administrative de la régie des transports (régisseur) Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
DSP / EDUCATION	Cat C	4.5	CASC	01/07/25	31/12/26	Mission : gestion administrative suppléante de la régie des transports (régisseur suppléant). Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
DSP / EDUCATION	Cat C	11	CASC	01/07/25	31/12/26	Mission : gestion administrative suppléante de la régie des transports (régisseur suppléant). Remboursement : l'organisme d'accueil remboursera à la ville de Sorgues les dépenses salariales liées à cette mise à disposition
DAF/JURIDIQUE	Cat B	5	SITTEU	01/10/22	30/09/25	Mission : gestionnaire du comité syndical et des marchés publics. La Mairie de Sorgues versera une prime à l'agent Remboursement : Le SITTEU remboursera à hauteur de 2000 € par agents ces mises à disposition. Le montant du remboursement fera l'objet d'une réévaluation annuelle de 2 %.
DAF/JURIDIQUE	Cat C	5	SITTEU	01/10/22	30/09/25	Mission : gestionnaire du comité syndical et des marchés publics. La Mairie de Sorgues versera une prime à l'agent Remboursement : Le SITTEU remboursera à hauteur de 2000 € par agents ces mises à disposition. Le montant du remboursement fera l'objet d'une réévaluation annuelle de 2 %.
ST CST 9/6/23	Cat C	32.85	RA	01/05/23	30/04/26	Mission : gardien de la RA Remboursement : Dans le cadre de la mutualisation des moyens et de la solidarité entre la ville et son établissement de rattachement, la rémunération de l'agent, pendant la

						durée de la mise à disposition, ne fera l'objet d'aucun remboursement par la résidence autonomie auprès de la ville de Sorgues.
--	--	--	--	--	--	---

Les délibérations correspondantes à ces mises à disposition sont disponibles à la DRH.

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 9h10

Fait à Sorgues, le 3 octobre 2025

Le Secrétaire,
Christophe DOLADILLE

La Secrétaire Adjointe
Sandrine RANISIO

La Présidente
Pascale CHUDZIKIEWICZ



